

# La France a les moyens d'obliger l'Algérie à reprendre ses ressortissants... exemple du gaz algérien

écrit par Joël | 29 septembre 2021





Minable Macron croit faire peur aux algériens en menaçant de ne plus accorder que 50% de visas (c'est déjà 50% de trop !!!)...

Outre toutes les suggestions/idées de Zemmour, il en est une qui s'appelle le chantage au prix du gaz.

<https://resistancerepublicaine.com/2021/09/28/le-meilleur-boulangier-de-paris-postait-des-messages-islamistes-et-anti-francais-sur-facebook/>

L'Algérie est le premier producteur de gaz en Afrique et le 10ème producteur mondial...

La France, en effet, achète le gaz algérien au-dessus du prix du marché pour maintenir un semblant d'économie en Algérie, et ce grâce aux accords de 1965. Et c'est un article du *Monde Diplomatique*, peu complaisant pour les anciens pays dits colonisateurs qui met le doigt dessus ! Alors, il est plus que temps de dénoncer, aussi, des accords sur le gaz algérien, coûteux pour l'Algérie... si celle-ci persiste à ne pas gérer sa démographie, sa population et ceux de ses ressortissants qui

se battent pour devenir clandestins en France et ne pas revenir au pays d'origine.

[...]

**La politique tendant à dépouiller l'activité pétrolière française en Algérie de tout risque de procurer des profits, s'exprime de façon plus nette dans le chapitre relatif au gaz naturel.** Matérialisant l'affirmation de l'ex-président Ben Bella, selon laquelle le gaz naturel saharien est un bien exclusivement algérien, **les négociateurs d'Alger ont obtenu que les propriétaires des gisements de méthane soient virtuellement expropriés. Ils n'ont plus le droit que d'extraire le gaz, et sont obligés de s'en désintéresser dès sa sortie du puits. Ce gaz leur sera acheté au prix de revient, ou peu s'en faut.** Mais les concessionnaires du gaz subissent une servitude supplémentaire : ils sont obligés de produire autant de méthane que l'Algérie en désire, **c'est-à-dire tenus de procéder aux investissements supplémentaires adéquats.** Toutefois, les exportations de gaz à destination de la France seront réalisées, **au prix commercial,** par une société mixte franco-algérienne.

Sur le plan général, les accords franco-algériens constituent une amorce de décapitalisation de l'exploitation des hydrocarbures, qui demeure confiée à des entreprises privées ou capitalistes d'Etat. **Il est frappant de constater que c'est l'ancien colonisé qui impose sa façon de voir à son ex-colonisateur,** en retournant d'ailleurs contre lui – et en les affûtant – une bonne part des armes que ce dernier avait utilisées contre les sociétés privées, introduite sous le régime français au Sahara.

[...]

Il est certain en tout cas que, pour l'heure, la France fait les frais des progrès des techniques d'émancipation des pays longtemps tenus sous tutelle. Non seulement elle renonce aux

*larges zones de profit qui se situent aux premiers stades du circuit pétrolier, mais elle prend à son compte l'intégralité des dépenses de commercialisation incombant à son partenaire. De ce fait, le pétrole, qui est partout dans le monde une source d'enrichissement économique, va devenir en France la source d'énergie peut-être la plus onéreuse, justiciable de subventions de toutes sortes. La prospection pétrolière hors d'Algérie s'en ressentira inévitablement, et la compétitivité de l'économie française s'en trouvera inéluctablement amoindrie.*

<https://www.monde-diplomatique.fr/1965/08/MURCIER/26722>

Alors on nous dit que c'est faux, que la France paye au tarif du marché. C'est vrai, sauf que les ressources du sous-sol appartiennent à l'Algérie mais c'est la France qui en assume l'exploitation à ses frais.

A ma connaissance, cet accord n'a jamais été dénoncé par aucun président après De Gaulle...